

LE MAG !

PETIT-RÉDERCHING

JUIN 2021

Madame, Monsieur, cher concitoyen,

C'est avec beaucoup de fierté que je vous adresse le 2^{ème} numéro de votre bulletin communal *Le Mag ! Petit-Réderching*. C'est l'occasion pour moi de partager avec vous toutes les actions entreprises par l'équipe municipale ces derniers mois.

Nous attendons tous avec impatience la fin de la crise sanitaire. La situation s'améliore de jour en jour. Nous voulons enfin retrouver nos familles, nos amis sans contrainte ; retrouver ces moments de convivialité et d'échanges qui nous manquent tant.

Peu à peu nos commerces rouvrent, tout comme les restaurants, les bars, les cinémas, les salles de spectacles. Nos associations vont enfin pouvoir revivre. Néanmoins, le virus circule toujours. Nous devons continuer à respecter les gestes barrières, nous devons nous faire vacciner pour que, au plus vite, nous puissions retrouver notre vie d'avant. Je compte sur votre sens des responsabilités.

Je vous laisse découvrir au fil des pages les événements qui ont marqué la vie de notre village, nos projets, les travaux réalisés et ceux qui devraient voir le jour dans les mois à venir. Je tiens à remercier tous les élus qui travaillent à mes côtés pour mener à bien nos projets. Nous vous rappelons que nous sommes présents et que nous ferons notre possible pour satisfaire vos besoins.

Je remercie le personnel communal, qui doit s'adapter en permanence, les enseignants et les élèves de la maternelle au CM2, les bénévoles qui ont participé activement à la décoration du village afin d'apporter un peu de couleur et de gaieté. Si vous voulez rejoindre notre équipe de bénévoles (bibliothèque, décorations, ...) signalez-vous à la mairie.

Dans l'attente de pouvoir nous retrouver très vite lors de différentes manifestations locales, continuez à être prudents et à prendre soin de vous.

Le Maire,
Florence ZINS



Sommaire

- Informations utiles
- Retour en images : décorations de rues
- Les décisions du Conseil municipal
- Questions de sécurité
- La Trame Verte et Bleue
- Zoom sur : le label E3D
- Retour en images : les écoles
- Réalisations et projets
- Tribune d'expression politique
- Etat Civil 2020/2021

Les Ecoles Primaires

Horaires

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
de 8h30 à 12h
de 13h30 à 16h

Ecole maternelle

4 rue de la Mairie 57410 Petit-Réderching
Tél. : 03 87 02 78 18

Ecole élémentaire

6 rue des Ecoles 57410 Petit-Réderching
Tél. : 03 87 09 89 50

Le Service Périscolaire

Accueil du matin de 7h à 8h30

Salle de motricité de l'école maternelle

Accueil du soir de 16h à 17h30

Salle de motricité de l'école maternelle le lundi
Bibliothèque municipale les autres jours

Cantine

de 12h à 13h30
Salle socioculturelle

Réservations

Fiches de réservation et menus disponibles
sur le site internet.

Réservation à déposer au plus tard
le jeudi midi pour la semaine suivante
accompagnée du règlement.

Retrouvez nous
sur www.petit-rederching.fr
sur Facebook [Commune Petit-Réderching](#)
Sur [PanneauPocket](#) en téléchargeant l'appli

Directeur de la publication : **Le maire Florence ZINS**
Comité de Rédaction : **Commission Communale**
Conception : **Mairie de Petit-Réderching**
Impression : **Imprimerie Sarregueminoise**
Crédits Photos : **Commune de Petit-Réderching,**
Dépôt légal : **Juin 2021**

La Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
de 8h à 12h
Mardi de 14h à 18h
Jeudi de 14h à 16h30

Coordonnées

3 rue de la Mairie 57410 Petit-Réderching
Tél. : 03 87 09 80 78
Mail : mairie.petitrederching@gmail.com

Permanence des adjoints

Mercredi de 17h30 à 19h les semaines impaires
et sur rendez-vous

Adresses mails des élus

Mme Florence Zins, maire
mairie@petit-rederching.fr

M. Dominique Finkler, 1er adjoint
dfinkler@petit-rederching.fr

Mme Cindy Dannenhoffer, adjointe au maire
cdannenhoffer@petit-rederching.fr

M. Yvon Petit, adjoint au maire
ypetit@petit-rederching.fr

Mme Tania Lang, adjointe au maire
tlang@petit-rederching.fr

INFORMATIONS UTILES

RETOUR en IMAGES



A Noël comme à Pâques, de nouvelles décorations ont embelli la commune. Ces décorations ont été pensées, confectionnées et mises en scène par la commune, élus et employés, avec le concours de bénévoles et des élèves des écoles.

A Noël, les élèves de l'école élémentaire ont réalisé des décorations en bois venues agrémenter le colis de fin d'année offert aux aînés par la commune.

MERCI A TOUS !

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2020

- Dans le cadre de l'aménagement du lotissement *A l'Orée des Champs*, le conseil a autorisé le second adjoint, Mme Cindy Dannenhoffer a procédé à un échange de terrains entre la Commune de Petit-Réderching et l'Association Foncière.
- Dans le cadre de l'acquisition de matériel informatique pour les écoles, le Conseil a validé le plan de financement, incluant une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) sur la base du devis de la société *Bot Technologies*. L'offre d'un montant de 10.999 € H.T. sera financée pour moitié par la commune et pour moitié par l'Etat.
- Afin d'assurer une bonne gestion des collections proposées aux utilisateurs de la bibliothèque municipale, le Conseil a adopté la politique de régulation des collections proposée par Mme le Maire et charge la responsable de la bibliothèque de la mise en œuvre de cette politique.

Séance du 11 décembre 2020

- Le Conseil a décidé la cession de 3 lots dans le lotissement *A l'Orée des Champs*.
- Le conseil a fixé le montant du dépôt de garantie pour les logements communaux situés 3 rue des Fleurs.

Séance du 26 février 2021

- Considérant le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, et après consultation des conseils d'écoles, le Conseil demande le renouvellement à titre dérogatoire de la semaine scolaire sur 4 jours.
- Le Conseil a validé le plan de financement pour la rénovation de l'aire de jeux située face à la salle polyvalente. L'équipement représentant une dépense de 29.678 € H.T., des subventions seront demandées à l'Etat et à la Région pour un montant de plus de

23.742 €.

- Madame le Maire propose au Conseil d'étudier la possibilité d'implanter des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Des propositions commerciales seront étudiées lors d'un prochain conseil.
- Dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public, et suite au diagnostic réalisé par le conseiller en économie partagée de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, il est proposé au Conseil de prévoir la mise en place de compléments d'éclairage dans certaines zones, de remplacer les dispositifs d'éclairage obsolètes afin de réaliser des économies d'énergie. Le coût des travaux prévus s'élève à 48.640 € H.T.. Le conseil approuve la réalisation de ces travaux et en adopte le plan de financement qui inclut des subventions de diverses entités. La commune supportera 41,78% du montant des travaux.
- Afin de permettre la construction d'un hall de stockage, de bureaux et showrooms sur l'ancien parking de l'entreprise Fermoba et de favoriser ainsi l'économie locale, le Conseil approuve l'acquisition d'un poteau d'incendie de type PI DN 100 pour assurer la sécurité des bâtiments.
- Le Conseil a reconduit pour l'année 2021 l'application de tarifs réduits pour le droit de place des forains et ce en raison de la crise sanitaire actuelle et des difficultés rencontrées par les professionnels du spectacle et des loisirs.
- Le Conseil a fixé à 15 ans la durée unique de concession dans le cimetière communal. Il a également fixé les nouveaux tarifs des concessions applicables dès le 1er mars 2021.

Espace cinéraire			Cimetière		
Jardin du Souvenir	Cases de columbarium	Cavurne	Tombe simple	Tombe double	Tombe triple
Gratuit	400 €	400 €	65 €	130 €	180 €

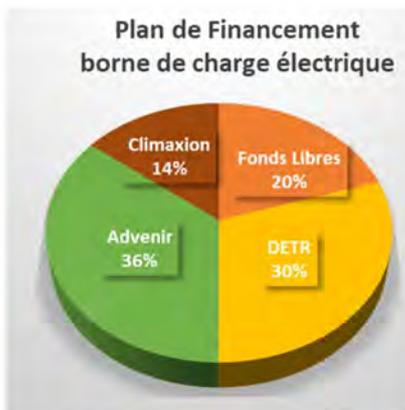
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2021 ... suite

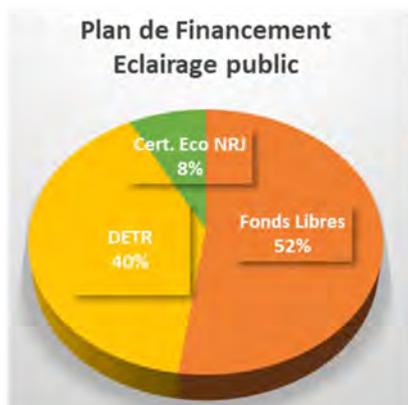
- Le conseil a approuvé le projet de création de circuits de randonnée dont le coût des travaux d'aménagement s'élève à 89.899 € H.T.. Il en a également adopté le plan de financement.



- Le conseil a approuvé le projet d'installation d'une borne de charge électrique évolutive pouvant charger simultanément quatre véhicules. Le coût de l'installation s'élève à 44.936,10 € H.T.. Il en a également adopté le plan de financement.



- Le conseil a approuvé le projet de rénovation de l'éclairage public dont le montant des travaux s'élève à 48.640 € H.T. et en a adopté le plan de financement.



BALADE AUTOUR DE PETIT-REDERCHING

C'est en faisant le constat que nous disposons d'un patrimoine naturel, culturel et historique trop souvent méconnu, que les élus, en partenariat avec le Club Vosgien, ont décidé d'élaborer deux sentiers de randonnée pédestre dans et autour de Petit-Réderching.

Pour éviter que l'histoire de notre village ne disparaisse de la mémoire collective et pour mettre en valeur les trésors du passé ainsi que l'environnement naturel de la commune, nous avons imaginé, avec le concours du Club Vosgien de Bitche et notamment M. Gilbert FOGEL, deux circuits de randonnée pédestre, accessibles à tous.

Le projet s'articule autour de 4 axes :

- la mise en valeur du patrimoine naturel** : vous cheminerez à travers des sentiers forestiers et campagnards permettant d'appréhender la diversité des paysages ;
- la mise en valeur du patrimoine culturel** : pas moins de 35 croix et calvaires sont visibles à Petit-Réderching. En parcourant le sentier, vous redécouvrirez leurs histoires ;
- la mise en valeur du patrimoine architectural** : Petit-réderching compte quelques constructions remarquables datant du 18^{ème} siècle. Certaines sont actuellement inaccessibles. Nous étudions la possibilité de restaurer certains de ces éléments architecturaux ;
- la mise en valeur du patrimoine historique** : comme beaucoup de communes, Petit-Réderching compte un nombre important d'ouvrages composant la Ligne Maginot, érigée de 1928 à 1940, de la Manche à la Méditerranée.

Nous vous proposerons prochainement deux circuits d'environ 5 km et 10 km qui vous permettront de prendre l'air, de vous cultiver et de (re)découvrir Petit-Réderching et ses alentours.



Suite à la grande canicule de l'été 2003, des actions de surveillance des personnes isolées les plus fragiles ont été initiées par l'État. Au niveau communal, cela se traduit par la constitution obligatoire d'un registre nominatif.

Le REGISTRE nominatif communal

C'est pour se conformer à ces obligations, que nous avons entrepris la constitution de ce registre. Ainsi, lors de la distribution des colis de fin d'année, toutes les personnes de 75 ans ou plus ont été destinataires d'une demande d'inscription sur le Registre Nominatif Communal.

Cependant, ce registre concerne les personnes de 65 ans ou plus, les personnes de 60 ans ou plus reconnues inaptes au travail ainsi que les adultes handicapés. C'est pourquoi, avec la distribution du présent bulletin communal, toutes les personnes âgées de 65 ans ou plus seront sollicitées afin de demander leur inscription sur le registre.

Mais à quoi sert ce registre ? L'établissement d'une liste de personnes fragiles, vulnérables et/ou isolées permet à la commune de contacter les personnes inscrites en cas de risques exceptionnels, comme une canicule ou une vague de froid exceptionnelle. Récemment, la commune a utilisé cette liste pour proposer aux personnes inscrites des créneaux réservés pour la vaccination contre la CoViD-19. Une quinzaine de personnes ont ainsi pu profiter de ce dispositif.

Si vous n'avez pas eu de demande d'inscription et que vous souhaitez figurer sur ce registre ou si vous souhaitez obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les services de la mairie.

FORMATIONS SÉCURITÉ

Au mois de février dernier, tous les employés communaux ont suivi des formations liées à la sécurité et au secours à la personne.



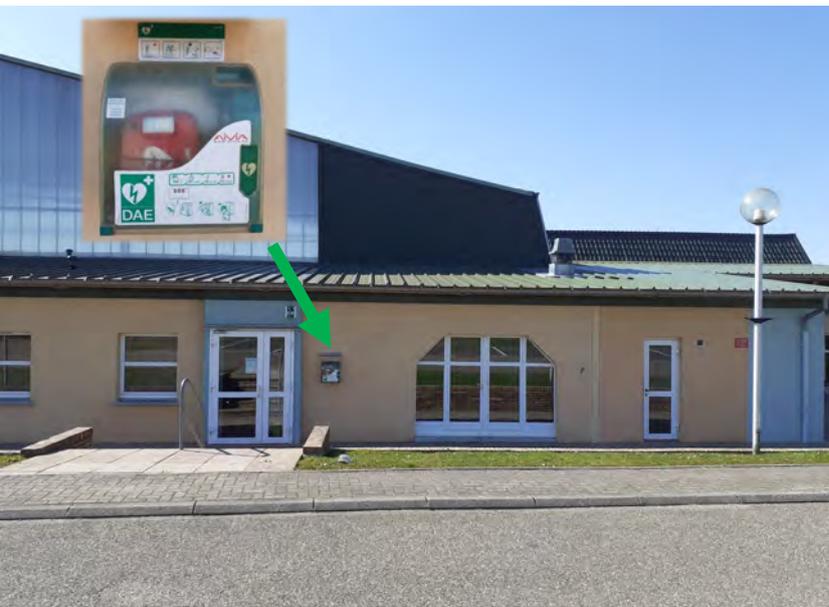
Que faire en cas d'incendie ? Comment réagir face à une personne qui s'étouffe ? Comment utiliser un extincteur ? C'est à toutes ces questions et bien d'autres encore que la société *S.I.S. Formation* a répondu en formant tous les employés de la commune à travers les formations *Gestes de Premiers Secours* et *Equipier de Première Intervention*. Douze heures de formation pour apprendre à réagir le plus sereinement possible en cas d'incident.

L'occasion aussi de faire le point sur les équipements de secours dont disposent les employés dans les divers bâtiments communaux.

DÉFIBRILLATEUR

Nous vous rappelons qu'un défibrillateur est à la disposition de tous et accessible 24h/24.

Il se situe Rue du Chef Cordary sur le mur de la salle socioculturelle. Ce défibrillateur automatique, une fois allumé, donne toutes les indications nécessaires à une bonne utilisation.



La TRAME VERTE ET BLEUE



La *Trame Verte et Bleue* est un outil de préservation de la biodiversité. Engagement fort du Ministère de l'Environnement, elle contribue à améliorer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et l'état écologique des masses d'eau.

C'est en partenariat avec le *Syndicat de Coopération du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC)*, que la commune a pris sa part dans le programme de la *Trame Verte et Bleue*.

En effet, la tornade du 9 août 2019 a sévèrement affecté certaines localités de la Communauté de Communes du Pays de Bitche et de la CASC. Près de 2.000 arbres fruitiers ont été renversés et de nombreux arbres d'alignement ou ripisylves ont été abimés. Soucieux de préserver la qualité du cadre de vie et devant la nécessité de stopper l'érosion de la biodiversité, les habitants et élus des communes concernées se sont mobilisés pour replanter des vergers et restaurer des corridors écologiques fonctionnels. Le SYCOPARC a proposé aux communes volontaires de les aider à formaliser un projet ambitieux et d'en porter la maîtrise d'ouvrage.

Ainsi en 2020, tous les habitants de la commune ayant la possibilité de (re)planter des arbres fruitiers ou des haies ont pu participer à un recensement des besoins, centralisé par le SYCOPARC.

Avec l'installation de la nouvelle mandature et la désignation de M. Michel BOTZUNG en tant que délégué communal auprès du SYCOPARC, une première distribution d'arbres a été organisée en début d'année. Une nouvelle distribution devrait avoir lieu à l'automne 2021 et le dernier tiers sera livré à l'automne 2022.

Après la signature d'une convention tripartite entre les particuliers, le Sycoparc et le Syndicat des Arboriculteurs de Petit-Réderching, les personnes bénéficiant de ce programme de replantation s'engagent à assurer la protection des arbres et un arrosage suffisant en période estivale. L'implantation se faisant obligatoirement sur le ban communal.

La commune souhaite également implanter de nouvelles haies et arbres fruitiers le long des chemins communaux sur environ 2 km.

A ce jour, 233 arbres fruitiers et 630 m de haies ont été commandés par les particuliers. Le coût de cette opération est pris en charge à 80% par l'Agence de l'Eau et à 20% par la commune. Le SYCOPARC apporte son soutien à travers son expertise.



Dans le même temps et dans le cadre du label E3D, des actions seront menées auprès des élèves de l'école élémentaire durant les 3 prochaines années afin de les sensibiliser au programme de la *Trame Verte et Bleue* et de son utilité.

APPEL A PROJET

Soutien aux initiatives citoyennes

Vous êtes une association, un collectif, un groupe d'amis, des voisins et vous avez un projet qui :

- initie un changement de pratique près de chez vous dans une dynamique collective ;
- cherche à mettre en commun des ressources, des savoir-faire, des connaissances ;
- souhaite créer une mobilisation locale ;
- permet les rencontres et donne de la confiance entre les citoyens ;

Le parc naturel régional des Vosges du Nord prépare, un appel à projet qui sera lancé en septembre 2021.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact dès à présent avec M. Michel BOTZUNG, le délégué au parc de la commune.

Au courant de l'été, les personnes concernées seront contactées afin de signer les conventions et de préparer la 2ème distribution d'arbres fruitiers.

Pour toutes précisions concernant les distributions, vous pouvez contacter :
M. Michel BOTZUNG au 06 58 96 38 05
M. Jean-Claude GUÉRINAUD, président des Arboriculteurs, au 03 87 28 88 17

ZOOM SUR : LE LABEL E3D



L'école élémentaire de la commune a obtenu récemment le label E3D qui récompense son investissement dans le développement durable.



Label E3D ou Ecole en Démarche de Développement Durable, c'est quoi ? : cette labellisation reconnaît la dynamique engagée par un établissement scolaire dans le domaine du développement durable.

Quels sont les enjeux ? Cette démarche, portée par tous, élèves et enseignants, vise à éveiller les enfants aux enjeux environnementaux, à évaluer l'impact de l'activité humaine sur les ressources naturelles et à permettre au futur citoyen de faire des choix raisonnés dans son existence personnelle.

Quelles sont les actions initiées par l'école élémentaire de Petit-Réderching ? :

La classe de CP de M. RIWER met en place un potager dans la cour de l'école.

La Classe de CE1 de Mme SCHAEFER travaille sur le fleurissement de l'école et sur le rôle des insectes. A cette occasion, Mme Audrey CREUSOT, apicultrice, a présenté le monde des abeilles.

La classe de CE2/CM1 de Mme ROCHET bénéficiera prochainement d'une intervention de *La Grange aux Paysages* sur le thème des oiseaux.

Enfin la Classe de CM1/CM2 de Mme ESCHENBRENNER a mis en place une couveuse et construit un poulailler. Elle travaille également sur le recyclage des déchets alimentaires de la cantine.



En collaboration avec la commune, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et la Maison de l'Eau et de la Rivière, les enfants ont planté des haies le long de l'aire de jeux et du city stade et ont bénéficié d'animations sur la biodiversité.



RETOUR en IMAGES : L'ÉCOLE MATERNELLE



1. *Décembre 2020* : Dépôt des lettres dans la boîte du Père Noël
2. *Décembre 2020* : Visite de Saint-Nicolas accompagné de Biscotto
3. *Février 2021* : Carnaval
4. *Février 2021* : Spectacle dédié aux instruments de musique, avec Mme Negri
5. *Mars 2021* : Semaine de la presse

RETOUR en IMAGES : L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



1. Mars 2021 : Carnaval
2. Décembre 2020 : Visite de Saint-Nicolas dans les classes
3. Décembre 2020 : Du courrier pour le Père Noël
4. Janvier 2021 : Dépose de papier à recycler dans la benne de l'association *Du Papier pour l'Enfance*
5. Mars 2021 : Le poulailler de l'école

un nouveau curé POUR LA PAROISSE

L'abbé KOUGBALI a pris ses fonctions de curé de la paroisse de Rohrbach/ Petit-Réderching en novembre 2020.

Originaire du Togo, l'abbé Komi Apollinaire KOUKGBALI a été nommé par Monseigneur Jean-Christophe LAGLEIZE, évêque de Metz, le 1er novembre 2020, pour prendre la relève de l'abbé NIRRENGARTEN.

Après des études au Togo, il est parti à 21 ans en Italie, au Grand Séminaire de Molfetta, puis à Rome et Milan suivre une formation sacerdotale et des études en théologie et psychologie. Ordonné prêtre en 1995, il retourne au Togo et exerce son ministère dans le diocèse de Kpalimé jusqu'en 2014.

En octobre 2019, il arrive en France, pour être nommé un an plus tard dans notre paroisse.



UN APRÈS-MIDI DE DÉPISTAGE

Votre santé faisant partie de nos préoccupations, la municipalité a organisé, le 5 mars dernier, un après-midi dépistage covid-19.

Le cabinet d'infirmières Barbara, Nicole et Linda de Petit-Réderching et les deux cabinets de Rohrbach-les-Bitche se sont mobilisés. Une cinquantaine de personnes a ainsi pu bénéficier d'un dépistage gratuit.



Aujourd'hui des centres de vaccinations ont été mis en place dans plusieurs communes près de chez nous, comme à Bitche et Montbronn.

Rendez-vous régulièrement sur
<https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19>
pour obtenir un rendez-vous pour la vaccination
désormais plus largement ouverte.

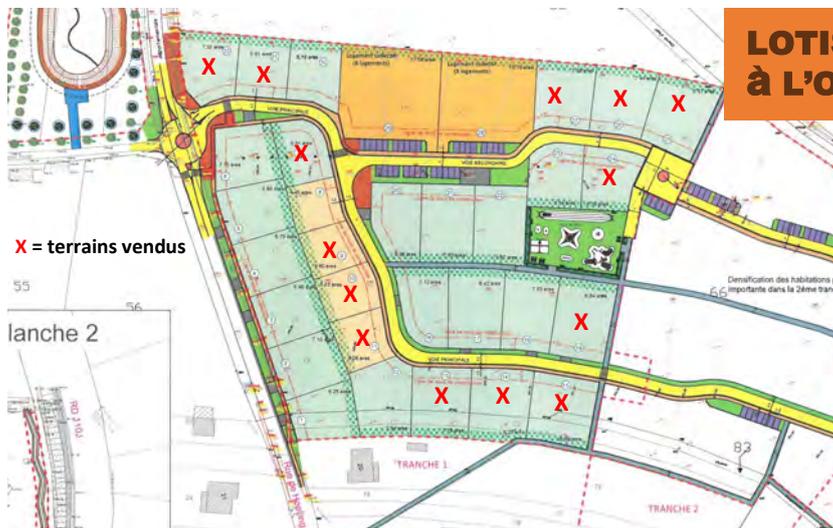
Si vous rencontrez des problèmes pour vous rendre à vos rendez-vous de vaccination, contacter la mairie.

MUSIRANDO



Ce grand musicien sillonne la France à pied avec son sac à dos et son violon. Durant ce périple de 14 mois et 6.000 km, Marc VIEILLEFON se donne pour mission d'être un vecteur de lien social en cette période où l'isolement est devenu la règle, mais également de récolter des fonds pour ZAZAKELY une association franco-malgache qui œuvre pour l'éducation et la protection de l'enfance, notamment à ANTSIRABE.

Pour plus d'informations et si vous voulez soutenir son projet et/ou l'association rendez-vous sur : <https://musirando.fr/>



LOTISSEMENT à L'ORÉE DES CHAMPS

Les premiers coups de pelleuse ont été donnés.

Le lotissement *A l'Orée des Champs* prend vie doucement.

Cependant tous les terrains ne sont pas vendus. Le prix de vente a été fixé à 5.900 € hors taxe l'are.

Pour tout renseignement, contactez Mme Demmer, à la mairie.

RÉNOVATION DE La CASERNE DES POMPIERS

Construit en 1907 ce bâtiment abritait initialement l'école des garçons et la mairie au rez-de-chaussée ainsi que l'appartement du directeur d'école au premier étage.

Il fait désormais office de caserne des pompiers.



Depuis près d'un an, des travaux de rénovation sont engagés pour moderniser et réhabiliter ce bâtiment situé à l'angle de la Rue des Fleurs et de la Rue des Roses. Si le rez-de-chaussée abrite toujours la caserne des pompiers, deux appartements ont été aménagés au premier étage.

La sirène restaurée a repris sa place sur le toit. La rénovation de la façade est toujours en cours. L'espace extérieur a été repensé, des places de stationnement ont été aménagées.



LES TRAVAUX

Récemment, les bouleaux ont été élagués, Rue de l'Europe. Des travaux d'entretien de la Bickenalbe sont actuellement en cours.

Dans les prochains mois, d'autres chantiers seront engagés et notamment la seconde tranche de travaux d'isolation de l'école maternelle.

En raison de la pandémie et dans un souci de protection du personnel communal, la bibliothèque municipale est ouverte uniquement les jeudi et vendredi de 16h à 18h.

Nous vous remercions de votre compréhension.

PROJET : maison D'ASSISTANTS MATERNELS

**Vous êtes assistant maternel ?
Vous envisagez de demander votre agrément ?
Vous souhaitez exercer en M.A.M.
plutôt qu'à domicile ?
Signalez-vous à la mairie !**

Qu'est-ce qu'une M.A.M. ?

Les M.A.M. ont été créées en France par la loi n°201-625 du 9 juin 2010, complétée par le décret n°2012-364 du 15 mars 2012. Jusqu'à cette loi, un assistant maternel est

une personne qui accueille, moyennant rémunération des enfants à son domicile. Désormais, l'assistant maternel peut accueillir des mineurs au sein d'une maison d'assistants maternels, c'est-à-dire dans un local qui n'est pas son domicile. Ce mode d'accueil apporte deux évolutions importantes :

1. plusieurs assistants maternels (de 2 à 4) peuvent se regrouper pour accueillir chacun jusqu'à 4 enfants dans le même local ;
2. La délégation d'accueil d'un enfant est rendue possible auprès des autres assistants maternels de la M.A.M. sans qu'elle fasse l'objet de rémunération.

Qui peut exercer dans une M.A.M. ?

Seules des personnes ayant obtenu un agrément d'assistants maternels délivré par le président du Conseil Départemental peuvent exercer dans une M.A.M.. Cet agrément est délivré à l'adresse de la M.A.M., ce qui interdit l'accueil des enfants au domicile de l'assistant maternel. Une formation spécifique pour l'accueil collectif de 120 heures ainsi que l'initiation aux gestes de premiers secours sont obligatoires pour pouvoir travailler dans une M.A.M..

Pourquoi une M.A.M. à Petit-Réderching ?

La création d'une Maison d'Assistants Maternels est un atout majeur pour une commune. C'est l'assurance pour les jeunes couples et futurs parents qui souhaitent s'installer à Petit-Réderching, de trouver une prise en charge adaptée pour leurs enfants, dès le plus jeune âge et de bénéficier d'une structure de proximité gérée par des professionnels.

La M.A.M. sera créée dans l'ancien logement des sœurs, Rue des Ecoles. Elle permettra d'accueillir trois assistants maternels soit douze enfants.

Cette réhabilitation s'inscrit dans un projet incluant l'extension des locaux, la création d'une terrasse et l'aménagement extérieur, la création de nouveaux sanitaires pour l'école élémentaire, l'isolation extérieure et le changement des menuiseries de tout le bâtiment.

Ce projet représente un investissement important pour la commune. Les premières estimations, avec un reste à charge pour la commune autour de 240.000 €, sont encore à l'étude. Nous avons signé une convention avec MATEC (Moselle Agence Technique) pour bénéficier d'une expertise et de conseils.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- 1 Ouvrez votre application "PlayStore", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- 2 Tapez **PanneauPocket** dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur **"Installer"** ou **"Obtenir"**.
- 4 Il ne vous reste plus qu'à **cliquer** sur le à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Retrouvez également depuis un ordinateur toutes les infos et alertes des communes sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

agenda

- 20 juin 2021 :** 1er tour des
Élections départementales
Élections régionales
- 27 juin 2021 :** 2nd tour des
Élections départementales
Élections régionales
- 3 juillet 2021 :** nettoyage d'été de la commune
- du 07.07.2021 au 01.09.2021 :**
Congés scolaires d'été
- du 23.10.2021 au 08.11.2021 :**
Congés scolaires de la Toussaint

DÉCHETS VERTS ET DÉCHETTERIE

Activité courante et à première vue anodine, le brûlage des déchets verts à l'air libre génère de nombreuses nuisances et danger : fumées, risques d'incendie, odeurs, pollution atmosphérique et troubles du voisinage. C'est pourquoi **il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre**, produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises, selon l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 (arrêté DDT/SABE/NPN-n°48). Nous vous demandons donc de porter vos déchets verts à la déchetterie de Rohrbach-lès-Bitche ou de Bitche pour le bien-être et le respect de tous !

Déchetterie de Rohrbach-lès-Bitche

Rue Sainte Barbe

Déchetterie de Bitche

Gross Otterbiel

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
le samedi de 9h à 12h et de 13h à 16h
du 1er avril au 31 octobre

Pour la deuxième année consécutive, et grâce à une gestion rigoureuse, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes communales.

Comme vous avez pu le lire au fil du bulletin, nous avons été réactifs. Des projets sont en cours (éclairage public, installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques, rénovation de l'aire de jeux, achat de matériel informatique pour les écoles, création de circuits de randonnées) et d'autres sont encore à l'étude, comme la M.A.M. qui est un projet commun aux deux listes représentées au conseil municipal. Pour réaliser toutes ces opérations, qui auront un impact économique, social, environnemental et touristique, nous sommes à la recherche de subventions.

Avec la crise sanitaire, ces derniers mois ont été éprouvants pour tous. Aujourd'hui nous commençons à voir le bout du tunnel.

Prochainement, nous prendrons contact avec les présidents des associations locales pour que notre village retrouve sa vie associative. Cependant, la commission communale chargée de la gestion de la salle polyvalente a décidé de prévoir la reprise des activités en septembre 2021. Ce choix a été pris dans le souci de vous protéger et dans le respect des règles sanitaires actuelles. Il pourra évoluer en fonction des dispositions nationales.

Nous espérons également pouvoir organiser très vite une rencontre avec tous nos commerçants et artisans. Nous devons créer des liens entre chacun, créer des moments de convivialité, d'échange et de partage.

Nous travaillons tous avec la même volonté : améliorer notre cadre de vie, au plus près de nos habitants.

Pour le groupe

Petit-Réderching, la confiance pour demain

Chers habitants,

C'est avec énergie et conviction que nous nous mettons au service de l'intérêt commun. Loin des champs partisans, notre engagement est le reflet de la promesse que nous vous avons faite il y a maintenant plus d'un an. Servir la collectivité ! C'est dans cet esprit que nous avons approuvé les quelques projets de la majorité, et c'est dans cet esprit que nous interrogeons les objectifs et les moyens mis en œuvre qui sont proposés. La maison d'assistants maternels est un projet phare et pour lequel nous avons fait campagne. Nous souhaitons leur apporter **notre soutien franc**, tout en alertant sur le coût élevé des projets qui nous ont été présentés (650.000€) comparés à d'autres qui sont menés sur le territoire actuellement. L'argent public, dépensé directement par la commune ou par le biais de subventions obtenues auprès d'autres financeurs se doit d'être dépensé avec précaution, il s'agit là de notre argent à chacun. Nous sommes par ailleurs particulièrement heureux d'avoir su convaincre la majorité municipale de réévaluer la capacité et l'évolutivité des bornes de recharges électriques qu'ils projettent d'implanter prochainement. La mobilité est un sujet particulier pour le territoire et Petit-Réderching qui est sur un axe routier majeur au Pays de Bitche se doit de tenir son rang. Enfin, chers concitoyens, au-delà de notre engagement électif, nous souhaitons vivement que prenne fin cette pandémie, et que nous puissions à nouveau nous rencontrer lors de fêtes, anniversaires, kermesses et célébrations, qui nous l'imaginons, vous manquent autant qu'à nous.

Le mot du Groupe *Petit-Réderching de toutes nos forces*.
Marie-Jeanne Schuller, Henri Cordary,
Michel Botzung.

Conformément à l'article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans les communes 1.000 habitants ou plus, lorsque des informations générales sur la réalisation et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. »

LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Yvonne SCHÄFER ép. BACH
90 ans le 01.01

Catherine BEHR ép. MEHLINGER
90 ans le 02.01

Marie-Thérèse DAHLEM
ép. FABING
91 ans le 07.01

Lucette DURBECQ
ép. BOURGUIGNON
94 ans le 03.02

Lydia DANNENHOFFER
ép. PEIFFER
90 ans le 11.02

Cécile FATH ép. RIMLINGER
94 ans le 15.02

Raymond BACH
90 ans le 16.02

Marie-Louise DANNENHOFFER
ép. PEIFFER
92 ans le 17.02

Marie RUBECK ép. GLATT
90 ans le 05.04

Georgette RIFF ép. NEU
90 ans le 17.05



LYDIA PEIFFER



MARIE-LOUISE PEIFFER



MARIE GLATT



YVONNE BACH



YVONNE MEHLINGER



RAYMOND BACH



GEORGETTE NEU

ÉTAT-CIVIL 2020 - 2021

naissances

Alix SCHMITT 07.11.2020
Louis SIEBERING 18.11.2020



Eléanore GEYER 17.04.2021
Arthur HOFFMANN 04.05.2021
Lenny MEYER 04.05.2021

décès

Victorine SINNIG veuve GOTTÉ 25.02.2020
Jacqueline RESNIK épouse MAURATH 13.03.2020
Claudine SCHAEFER épouse KREBS 10.06.2020
Camille Joseph SPIELDENNER 08.11.2020
Joseph HUDER 08.11.2020
Marie-Louise FIERLING épouse BACH 20.11.2020
Denise HECHENBERGER veuve SCHAEFER
17.12.2020



Roland Daniel VOGEL 20.01.2021
Jérôme FIERLING 20.01.2021
Adolphe JEKO 05.02.2021
Gérard OSWALD 28.02.2021
Clément NEU 07.03.2021
Marie TOUSCH veuve HENRY 10.03.2021
Norbert HASSHEIDER 05.02.2021
Bernadette HEIM épouse BECK 08.04.2021
Gérard ENNESSER 30.04.2021

LES GRANDS ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

Jean HOELLINGER & Denise CORDARY
Noces d'or le 06.03



Roger RIMLINGER & Danielle RIMLINGER
Noces d'or le 08.05

Vous avez besoin d'un acte d'état civil ?

Les actes sont délivrés par la mairie de la commune où l'événement a eu lieu.

Pour information : les événements ayant eu lieu à Petit-Réderching du 01.01.1942 au 11.12.1944 ont été transcrits sur les registres d'état civil de la mairie de Rohrbach-lès-Bitche

L'envoi des actes se fait exclusivement par courrier.